

CYCLE CONSEIL PATRIMONIAL

Titre.....	Techniques de gestion de patrimoine
Durée.....	4 jours soit 28 heures de formation.
Public.....	Expert-comptable ou collaborateur confirmé
Objectifs.....	L'expert-comptable est au cœur des préoccupations patrimoniales de ses clients. Par la relation privilégiée qu'il entretient avec les chefs d'entreprises, il se doit d'être à l'initiative de leurs réflexions patrimoniales. Ce cycle de formation va permettre aux participants : <ul style="list-style-type: none">• Acquérir la technique juridique, sociale et fiscale permettant de conseiller les personnes dans l'organisation de leur patrimoine.• Connaître les leviers d'optimisation patrimoniale.• Savoir élaborer une stratégie de transmission.
Programme.....	
02/10/2018	Jour 1 : Notions de droit patrimonial de la famille Animation : Jean-Marie PIERA, Expert-comptable <ul style="list-style-type: none">- Régimes matrimoniaux (Quel régime matrimonial choisir ? Comment protéger le conjoint survivant ?- Couples non mariés (Pacsés, concubins : Comment les conseiller ?)- Successions et libéralités (Comprendre les règles de dévolution, choisir la libéralité adéquate...)
09/11/2018	Jour 2 : Outils de gestion de patrimoine Animation : Jean-Marie PIERA, Expert-comptable <ul style="list-style-type: none">- Le démembrement de propriété (Principe et pratique)- L'assurance-vie (Outil privilégié de transmission et de gestion des revenus)
07/12/2018	Jour 3 : Techniques de gestion sociale Animation : Pierre-Yves LAGARDE, Conseil auprès des dirigeants <ul style="list-style-type: none">- Comment mesurer l'efficacité globale d'un système de rémunération.- Les nouvelles stratégies gagnantes, après l'instauration du PFU à 12,80 %.
18/12/2018	Jour 4 : Techniques de transmission d'entreprises Animation : Jean-Marie PIERA, Expert-comptable <ul style="list-style-type: none">- L'optimisation de la transmission à titre gratuit (Mécanisme Dutreil...)- L'optimisation de la transmission à titre onéreux (Donation avant cession, apport-cession...)
Pédagogie.....	Diaporama Cas pratiques QCM de validation
Validation de la formation.....	Attestation de compétences
Code.....	5533
Lieu.....	Rennes
Effectif.....	Entre 8 et 20 participants

TARIF et MODALITÉS 2018

L'ISFEC, organisme de formation de l'Ordre des Experts-Comptables de Bretagne, vous propose le **CYCLE CONSEIL PATRIMONIAL** de 4 jours.

Tarif/personne	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Cycle de 4 jours, soit 28 heures.	1620,00 €	324,00 €	1944,00 €

MODALITÉS PRATIQUES

- ⇒ Ce cursus est composé de 4 journées. **Il n'est pas possible de s'inscrire à l'unité.**
- ⇒ Les dates programmées peuvent **exceptionnellement** être modifiées. Vous en serez immédiatement informé(e) si vous êtes inscrit(e).
- ⇒ **La convocation sera adressée par mail** à chaque participant **huit jours** avant le début de chaque session. **Si vous ne la recevez pas, merci de bien vouloir nous contacter.**
- ⇒ **Toute absence à une session de formation ne sera pas remboursée. Le coût d'inscription est dû pour l'ensemble du passeport.**
- ⇒ A l'issue de la formation, chaque participant répond à un test d'évaluation qu'il doit obligatoirement signer. Celui-ci permet d'établir l'attestation de fin de formation adressée par mail au participant a posteriori.
- ⇒ **Les horaires sur RENNES**, sauf informations particulières, sont les suivants : **08h30-17h00** avec une pause déjeuner de 1h30 soit 7 heures de formation par jour.

MODALITÉS D'INSCRIPTION / ANNULATION OU SUBSTITUTION

- ⇒ **Nous vous invitons à vous inscrire au plus vite et au plus tard le 03/09/2018, en vous connectant sur notre portail.** Pour plus de facilité tapez le code à 4 chiffres (**5533**) dans la barre de recherche. ([Plus d'information sur la procédure d'inscription et le financement](#)).
- ⇒ **Pour les cabinets passant par l'AGEFOS Bretagne :** les conventions de formation ne sont plus nécessaires. Seule la DGA (Demande de Gestion d'Action) à générer via le portail est indispensable pour déclencher votre inscription. Elle sera adressée automatiquement à l'antenne AGEFOS que vous aurez renseignée.
- ⇒ **Pour les cabinets passant par une antenne AGEFOS hors Bretagne ou autres OPCA :** Votre confirmation de commande et le programme de la formation vous seront demandés pour répondre aux obligations de votre OPCA. L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée de la copie de votre demande de gestion d'action auprès de votre organisme collecteur. La facture valant convention de formation sera adressée à votre OPCA à l'issue de la formation avec la feuille de présence.
- ⇒ **Pour les cabinets souhaitant régler directement :**
 - Si vous réglez par chèque, adressez-nous directement le règlement en nous indiquant la référence de votre inscription et/ou de votre commande.
 - Si vous réglez par CB ou virement : aucun document papier n'est nécessaire. (sauf si vous demandez la prise en charge des salaires et/ou frais de déplacement : dans ce cas utilisez la facture valant convention et le programme de la formation auprès de votre OPCA)
- ⇒ Le coût d'inscription comprend l'animation, la documentation, les frais de pause.
- ⇒ **Conditions d'annulation-résiliation de la convention (conformément à l'article L6354-1 du code du travail) :**
 - En cas de résiliation de la prestation par l'entreprise à moins de huit jours francs avant le début du passeport, parcours ou cycle, l'ISFEC retiendra des pénalités correspondant au maximum au coût de l'action de formation et ne procédera à aucun remboursement total ou partiel. Toute absence non signalée entraînera la pénalité maximale à la charge du cabinet même si la prise en charge a été accordée par votre OPCA. Les organismes collecteurs ne financent pas les formations en cas d'absence ou d'abandon. Au-dessus du délai de 8 jours, la formation sera intégralement remboursée.
 - En cas de modification unilatérale par l'ISFEC de l'un des éléments liés à cette formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la prestation. Le délai d'annulation étant, toutefois, limité à 8 jours francs avant la date prévue de commencement du passeport, parcours ou cycle mentionnées sur l'inscription. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la présente inscription.
- ⇒ **Conditions de substitution :**
 - Dans le cadre des passeports, parcours et cycles, aucune substitution **de personne n'est possible.**

Documents administratifs :

- Dans tous les cas, les participants retrouveront sur leur espace personnel leur attestation de compétence et la feuille de présence à l'identique, du cabinet sur son espace.



INSTITUT SUPÉRIEUR DE FORMATION DES EXPERTS-COMPTABLES

Espace Performance - Bâtiment 9 - 95 789 SAINT-GREGOIRE CEDEX | Tel.: 02 99 83 63 21 | Fax: 02 99 83 34 79
 L'ind.: isfec@bretagne.experts-comptables.fr | Site internet : www.bretagne.experts-comptables.fr
 Enregistré sous le n° 533 503 69 735 auprès du Préfet de la région Bretagne
 Association Loi 1901 | N° SIRET : 340 325 232 00031 | N° TVA intracommunautaire : FR 74340325232